



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 25/01/21.

### Création des secrétariats généraux communs départementaux

L'administration territoriale se réforme  
pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les nouveaux secrétariats généraux communs permettent dans chaque département de regrouper l'intégralité des fonctions "supports" des préfetures et des directions départementales interministérielles (DDI<sup>1</sup>). Ces fonctions concernent les ressources humaines, le budget, la logistique ou encore l'informatique. Précédemment, elles étaient éclatées entre chaque entité, chaque préfeture ou direction disposant de son ou de ses propres services en charge des moyens.

Alors que l'État territorial est plus fortement attendu que jamais autour des enjeux de la résilience sanitaire, économique ou encore environnementale, il est apparu nécessaire de moderniser l'exercice des fonctions supports des services déconcentrés. Prévu par l'instruction du Premier ministre du 12 juin 2019 qui a lancé la réforme de l'organisation territoriale de l'État, **les secrétariats généraux communs aux préfetures et aux DDI ont vu ainsi le jour le 1er janvier 2021**, dans l'ensemble des départements de métropole, ainsi qu'en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte).

Armés par 42 agents, rattachés au ministère de l'Intérieur, le secrétariat général commun départemental du Cantal a vocation à assurer d'une manière plus efficace, plus lisible et plus simple la gestion des ressources humaines, financière, immobilière, la gestion des services informatiques et de télécommunication, la logistique de la préfeture, des sous-préfetures ainsi que des DDI, et de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de

---

<sup>1</sup> Au nombre de 230, les DDI sont : les directions départementales des territoires (et de la mer) ; les directions départementales de la cohésion sociale ; les directions départementales de la protection des populations ; dans certains départements, ces deux dernières constituent une direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations unique.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

la concurrence, de la consommation,, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ainsi le Secrétariat général commun départemental servira environ 320 agents.

Les mutualisations rendues possibles par cette nouvelle organisation, porteuse de simplification et de gains d'efficacité, permettront de conforter l'exercice des métiers des services déconcentrés de l'État. **Un support plus efficace, c'est le gage d'un meilleur service rendu à l'utilisateur du service public.**

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC